

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 18 décembre 2023, à dix-neuf heures trente (19h30), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert
Monsieur le conseiller : René Lalande

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

La directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

Un avis public annonçant la tenue de la présente séance extraordinaire a aussi été publié en date du 20 novembre 2023, tel que requis en vertu de l'article 956 du Code municipal.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

**1. Résolution 2023.12.414
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2023.12.415
Adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisations**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite adopter en même temps que son budget, un programme triennal d'immobilisations couvrant les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT que la réalisation des projets et les montants prévus au programme triennal d'immobilisations sont conditionnels à l'obtention des financements respectifs, soit par règlement d'emprunt, soit par aides financières (subventions) et que les années de concrétisation peuvent différer selon la disponibilité des fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU d’adopter les prévisions budgétaires de 2024, en regard des revenus et des dépenses et affectations, pour un montant totalisant huit millions quatre cent soixante-treize mille cent dollars (8 473 100 \$).

D’adopter le programme triennal d’immobilisations 2024-2025-2026.

ADOPTÉE

3. **Période de questions**

4. **Résolution 2023.12.416**
Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale de la Municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d’office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Catherine Clermont
Directrice générale

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

Catherine Clermont
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d’une séance ultérieure du conseil municipal.